

Si vous recevez cet e-mail en format texte, sans images, [cliquez ici!](#)



ACTU DE LA VOIRIE

Fédération Wallonne des Entrepreneurs de travaux de Voirie

FWEV - Newsletter

2015-2

Obligation de fourniture d'un PPSS lors des adjudications - Alternative

L'obligation faite aux soumissionnaires de remettre un PPSS lors du dépôt de leurs offres représente une lourde charge administrative, sans utilité pour ceux qui ne seront pas retenus.

La modification de la législation sur les marchés publics a rompu l'obligation d'exiger systématiquement un PPSS lors de chaque dépôt d'offre. Il revient au coordinateur-projet d'estimer la nécessité de fournir un PPSS en fonction des risques particuliers du chantier concerné.

La FWEV s'est chargée de faire connaître cette modification de la législation auprès des pouvoirs adjudicateurs et de leurs coordinateurs-projets.

Toutefois, un certain nombre de ceux-ci n'ont pas encore compris la portée de ces modifications et continuent d'exiger ces PPSS comme précédemment. C'est pourquoi, en cas d'exigence du CSC de fournir un PPSS lors du dépôt des offres, la FWEV propose à ses affiliés, via une note et des lettres-types, de demander aux pouvoirs adjudicateurs la justification de ceci par les coordinateurs-projets, et, accessoirement, de postposer cette obligation.

C'est en utilisant largement ces lettres-type, avant adjudication, que nous pourrons faire comprendre aux pouvoirs adjudicateurs les changements intervenus dans la législation sur cette matière. (disponibles dans les [documents réservés](#) aux affiliés)

Campagne « Sauvons nos routes »

Différents médias ont relayé notre campagne au travers de reportages TV ou d'articles de presse s'interrogeant sur les raisons de l'état des routes. Au travers des informations que nous diffusons nous orientons les débats vers la détermination des budgets nécessaires pour un bon entretien de nos réseaux routiers. Consultez la page "News" sur notre site www.sauvonsnosroutes.be

Notre campagne pour atteindre ses objectifs, a besoin de la mobilisation des citoyens et du soutien de nos affiliés : Affichez nos autocollants sur vos véhicules, ceux de vos sous-traitants et transporteurs. Pour en recevoir, contactez nous : fwev@confederationconstruction.be

N'oubliez pas de consulter et faire connaître notre page [facebook](#) pour une actualité plus « décalée ».

Permis de conduire pour engins de Génie Civil

Tout conducteur d'un engin de génie civil immatriculé et de plus de 3,5 T, doit être détenteur d'un permis C s'il est né après le 1 octobre 1981. Cette disposition oblige ces opérateurs qualifiés à devoir apprendre à conduire un camion (et obtenir le permis de

conduire équivalent) lorsqu'il passe d'un engin non immatriculé à un engin susceptible de circuler hors d'un chantier dument balisé. Cette obligation constitue une perte de temps et d'argent. La FWEV avec le concours de la Confédération Construction et d'autres fédérations professionnelles a entamé des travaux avec le SPF mobilité en vue d'obtenir un allègement de cette disposition. La première partie de ces travaux consiste à définir les engins qui pourraient bénéficier de cet allègement. Ces véhicules se regrouperaient sous la catégorie d'immatriculation « véhicules industriels ». Nous demandons à nos affiliés de vérifier que leurs véhicules immatriculés le sont dans cette catégorie et de nous contacter dans le cas contraire.

fwev@confederationconstruction.be

Le Forem embauche

Avis à tous les professionnels expérimentés qui souhaiteraient transmettre leurs connaissances.

Le Polygone de l'eau – Forem lance un appel en vue de renouveler ses prestataires externes de formation dans les domaines de l'eau. Un avis de marché a été émis. Clôture le 9 avril.

http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=4016734

D'autre part le Forem recherche aussi un formateur à la conduite d'engins de génie civil (Région liégeoise)

Portance des fonds de tranchée - Contrôle et méthodes correctives

Plusieurs entrepreneurs se plaignent de devoir poser des canalisations sur des fonds de tranchées peu porteurs. La FWEV a demandé au CRR d'étudier les moyens pour contrôler la portance des fonds de tranchées et les solutions techniques à recommander en cas d'insuffisance de portance. Cette note est disponible dans les [documents réservés](#) aux affiliés.

Journée chantiers ouverts

Chaque année, la Confédération Construction organise la « Journée Chantiers ouverts ». Cette année, elle aura lieu le dimanche 31 mai.

Pour les entreprises participantes, ces journées sont une parfaite occasion de faire découvrir au grand public les spécificités de leurs activités.

Plus d'informations sur <http://www.journeechantiersouverts.be/>

Prélèvement péage autoroutier - Film explicatif

Le prélèvement kilométrique entrera en application en 2016. Le contrat a été confié à la société Satellic. Celle-ci a réalisé un film explicatif des systèmes qui seront mis en place pour assurer les obligations de ce contrat.

<http://www.satellic.be/fr-BE>

Rappelons que, en Wallonie, ce prélèvement aura le statut de redevance et que la FWEV, avec le soutien de la CCW et de l'UWE, insiste pour que le produit de cette redevance revienne intégralement à l'entretien des routes. Dans l'attente de l'officialisation des tarifs wallons, cette redevance pourrait rapporter, à la Wallonie, 160 Meuro nets.



Fédération Wallonne des Entrepreneurs de Travaux de Voirie
Avenue Grandchamp 148
B - 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE
Jean-Jacques Nonet, Président
Didier Block, Secrétaire Général
Tel 02.771.20.84 - Fax 02.771.00.07
fwev@confederationconstruction.be
didier.block@confederationconstruction.be

Cet e-mail a été envoyé à [<?add_to?>](#).
Cliquez [ici](#) pour vous désinscrire.

powered by



[privacy policy](#)